

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT - (N° 1240)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE70

présenté par
M. Huwart, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« par le permis d'aménager ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.